

Budget prévisionnel du projet

Dépenses (achats, locations, transports...)	Recettes (aide familiale, apport personnel...)
	Aide de la Ville souhaitée :
Total :	Total :

Comment ça se passe ?

- Le dossier de demande ci-joint doit être déposé en mairie.
- Le(s) demandeur(s) rencontrera(ont) un animateur du centre des Marais pour échanger sur son projet. Un accompagnement est possible pour la réalisation du projet tout au long de la démarche.
- Une commission étudiera les demandes.
- L'aide sera versée à l'un des demandeurs ou à son représentant légal (si le demandeur est mineur)

Dossier à déposer, au plus tard, le

Bourse à projets

Monter un projet qui vous tient à cœur,
seul(e) ou à plusieurs...



Avec une
aide de la commune,
c'est possible !



**Pour les jeunes Vernois,
de 12 à 25 ans.**

